

## QUI EST ÉLIGIBLE ?



- ▶ Exposants **directs** n'ayant pas exposé **en direct** sur l'édition 2020
- ▶ PME de moins de 250 personnes
- ▶ CA inférieur à 50 millions € / Bilan inférieur à 43 millions €
- ▶ Société établie **en France** ou ayant une succursale en France

## QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ACCORDEE ?



- ▶ 50% du coût de location de stand (**base surface nue**)
- ▶ Enveloppe maximale de 12 500 €HT par exposant
- ▶ Coûts admissibles : **surface, forfait d'inscription, angle**

## COMMENT FAIRE POUR BENEFCIER DE CETTE AIDE ?



- ▶ Déposer un dossier sur : <https://les-aides.fr/soutien-salons-et-foires>
- ▶ Demande à effectuer **avant l'évènement** et jusqu'à **2 mois après** le salon

## ET APRES ?



- ▶ Les CCI régionales et la DGE contrôlent les dossiers après le salon
- ▶ Les fonds seront versés après le salon (délai à définir)

## Besoin d'aide ?

NATEXPO : Florence Roublot +33(0)6 11 23 45 89 / [froublot@spas-expo.com](mailto:froublot@spas-expo.com)  
EXPOSTAT : +33 (0)1 45 35 69 86 / [contact@expostat.com](mailto:contact@expostat.com)  
Votre CCI régionale : <https://www.cci.fr/contact>

## QUELLES SONT LES PIECES A FOURNIR ?



- ▶ Une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions prévues par le décret n° 2022-370 du 16 mars 2022 et l'exactitude des informations déclarées.
- ▶ Un avis de situation de l'entreprise datant de moins de 3 mois justifiant de l'existence légale de l'entreprise, de son numéro SIRET et de l'adresse du siège social ou de la succursale de l'entreprise en France.
- ▶ Une attestation d'expert-comptable, tiers de confiance, attestant de l'appartenance de l'entreprise à la catégorie des Petites et Moyennes Entreprises au sens du règlement (UE) n° 651/2014 et attestant du non-dépassement du plafond d'aide de 2 millions € au cours de l'exercice fiscal en cours au titre du point 6.3 du régime cadre exempté de notification No SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023.
- ▶ La facture **acquittée** en euros HT résultant du contrat entre l'organisateur et le bénéficiaire comprenant une ligne identifiant clairement le total des coûts pris en charge.  
*Cette facture vous sera transmise par SPAS.*
- ▶ Une attestation justifiant de la non-participation du bénéficiaire à la précédente session du salon, ie **Natexpo Lyon 2020**. Elle est délivrée par l'organisme certificateur ayant réalisé la certification des données chiffrées de la précédente session du salon.  
*Cette attestation vous sera transmise par EXPOSTAT.*
  - Contacter EXPOSTAT par email ([contact@expostat.com](mailto:contact@expostat.com)) en mentionnant Natexpo Lyon 2022
  - Joindre un extrait Kbis
  - Joindre son dossier d'inscription mentionnant la surface réservée*Cette prestation est facturée 35 €HT par EXPOSTAT et l'attestation sera envoyée à réception du paiement.*
- ▶ La copie de la pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, ou le cas échéant, passeport ou titre de séjour) du représentant légal de l'entreprise demandant l'aide. Cette pièce d'identité sera utilisée par le réseau des Chambres de commerce et d'industrie aux fins de traitement de la demande d'aide exclusivement et sera conservée pendant un délai de cinq ans.
- ▶ Les coordonnées bancaires de l'entreprise.